

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.130

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX
ET DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - RAPPORT ANNUEL 2015

RAPPORTEUR : Mme ROY

VOTE : UNANIMITÉ

Conformément aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006, la Ville de Royan a procédé en 2010 à la création de son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

La réglementation impose également aux villes de plus de 5000 habitants, la mise en place d'une commission d'accessibilité capable tous les ans d'évaluer l'évolution du taux d'accessibilité de la voirie sur le territoire communal et des espaces publics communaux.

L'indice d'accessibilité de l'année 2010 (année de référence) était de 39,66 %. Cet indice est calculé sur la base d'itinéraires et de cheminements permettant de relier les différents pôles d'attraction de la ville. Il faut préciser que l'indice potentiel pour notre commune est de 80 %.

La Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 30 octobre 2015 pour établir le Rapport Annuel de l'année 2015.

En 2015, la ville a réalisé sur les itinéraires définis par le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux, des travaux d'aménagement en faveur des personnes handicapées ou en situation de handicap pour un montant de 252 000 € TTC. Dans ces conditions, l'indice calculé pour l'année 2015 est de 47,07 %.

Pour autant, il faut souligner que hors des itinéraires définis par le plan et pour répondre à l'attente des usagers, la ville a procédé dans le cadre de ses travaux de voirie 2015, à des aménagements d'accessibilité supplémentaires, pour un montant de 41 000 € TTC. Ces prestations ne rentrent pas dans le calcul de l'indice 2015.

Par ailleurs, la loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP), pour le 1^{er} janvier 2015. Dans le cas contraire, pour tous les bâtiments non accessibles, la commune ou le propriétaire devaient établir et déposer des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP), leur permettant de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leurs établissements après le 1^{er} janvier 2015. L'Ad'AP est un document de programmation financière des travaux d'accessibilité qui constitue un engagement, pour la commune ou le propriétaire, à réaliser les travaux requis, dans un délai de 3 ans (sauf dérogation) et à respecter les règles d'accessibilité.

Comme convenu et approuvés par une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014, les dossiers d'Ad'AP ont été déposés en préfecture, le 18 septembre 2015, pour les bâtiments communaux suivants :

- Gymnase COSEC
- Gymnase ZOLA
- Gymnase Pelletan
- Squash (hors étage & accès aux courts)
- ROC Plongée
- École La Clairière (hors étages)
- École Jules FERRY (hors étages & CIO)
- École Louis BOUCHET (hors étages)
- École L'YEUSE
- École Jean PAPEAU
- Centre Socioculturel
- Bibliothèque
- Galerie des Voûtes du Port (hors étage)
- Galerie Louis SIMON
- Église Notre Dame des Anges à Pontaillac
- Temple de Maine Geoffroy
- Centre Équestre

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le rapport d'accessibilité annuel 2015 qui, d'une part, porte le coefficient d'accessibilité de la voirie communale à 47,07 % et, d'autre part, confirme le dépôt en préfecture des dossiers « Ad'AP », le 18 septembre 2015, pour 17 bâtiments communaux recevant du public, et de prévoir l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire « travaux » au Budget Primitif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative aux plans d'accessibilité,
- Vu le décret 2006-1657 du 21 décembre 2006,
- Vu le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux établi en 2010,
- Vu le rapport d'accessibilité annuel 2015 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le rapport annuel 2015 de la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics communaux et des établissements recevant du public, établi par la Commission d'Accessibilité qui porte l'indice d'accessibilité à la voirie communale pour l'année 2015 à 47,07 % et confirme le dépôt en préfecture des dossiers « Ad'AP », le 18 septembre 2015, pour 17 bâtiments communaux recevant du public et de prévoir l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire « travaux » au Budget Primitif 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

VILLE DE ROYAN



Commission Communale d'Accessibilité 30 Octobre 2015



(Ascenseur du Palais des Congrès - Mise en service le 6 novembre 2015)

RAPPORT ANNUEL 2015

ORDRE DU JOUR

- 1) [INTRODUCTION](#)
- 2) [AMENAGEMENT DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE](#)
- 3) [AMENAGEMENT VOIRIE ET ESPACE PUBLIC](#)
- 4) [ASCENSEUR DU PALAIS DES CONGRES](#)
- 5) [AVANCEMENT DES Ad'AP](#)
- 6) [BILAN DES PLAGES](#)
- 7) [ACCES AUX SOINS GUIDE UNCASS 2015](#)
- 8) [ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS CARS](#)
- 9) QUESTIONS DIVERSES
- 10) [CONCLUSION](#)

INTRODUCTION

2015, l'année de l'accessibilité pour les personnes handicapées **de nouveaux délais annoncés**

Constatant que la mise en accessibilité des transports collectifs et des établissements recevant du public ne pourra être effective au 1er janvier 2015, échéance fixée par la loi du 11 février 2005 sur le handicap, L'actuel gouvernement a annoncé le 26 février 2014 de nouveaux délais et une simplification des normes techniques applicables.

Le Premier ministre a indiqué que la loi de 2005 sera complétée par la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) destinés à procurer plus de temps aux collectivités territoriales et entreprises pour réaliser des travaux d'accessibilité. Pour la grande majorité des établissements (80%), les Ad'AP pourront atteindre trois ans. Pour les établissements de grande capacité et les bâtiments du patrimoine, cette durée pourra être portée jusqu'à six ans, voire neuf ans. A cette fin, un projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnance sera présenté au mois d'avril en Conseil des ministres pour une ordonnance précisant le régime juridique des Ad'AP publiée à l'été. Parallèlement, les textes réglementaires seront modifiés afin de simplifier et d'actualiser de nombreuses normes relatives à l'accessibilité, et de les compléter pour mieux prendre en compte l'ensemble des formes de handicap.

L'annonce du Premier ministre intervient en conclusion de la concertation accessibilité. Annoncée par le Premier ministre lors du comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013, cette concertation a réuni pendant plus de trois mois les associations de personnes handicapées, les associations d'élus, les représentants du secteur des transports, les acteurs du logement et de la construction, les représentants du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et les professions libérales.

L'année 2015 sera charnière pour tous les établissements qui reçoivent du public. En effet, les personnes en difficulté physique devront pouvoir bénéficier des mêmes droits d'accessibilité que les personnes valides.

•ASCENSEUR PALAIS DES CONGRES :

Le projet d'ascenseur pour le palais des congrès à rencontré plusieurs difficultés techniques lors de la réalisation. Ceci nous a amené à une livraison décalée de quelques mois, pour respecter toutes les normes de sécurité pour le public et les opérateurs de l'entreprise.

L'appareil a été mis en service le vendredi 6 novembre 2015. Il répond aux attentes que nous avons formulées en matière d'accessibilité.

L'accès se fait depuis le hall d'accueil via une passerelle métallique et dessert le sous-sol, le rez-de-chaussée ainsi que le premier étage.

Il est équipé de toutes les normes répondant au handicap.

Dans la suite et à partir de février 2016 le Palais des Congrès va bénéficier d'une restructuration importante qui fait l'objet d'un permis de construire prenant en compte les aménagements pour l'accessibilité.

L'ensemble de l'opération se terminera mi 2017

BILAN 2015

Actions menées sur les plages



Mise à la location de :

2 tiralos (1 Pontailiac, 1 Grande Conche)
2 hippocampes 1 à roues fines 1 à roues larges
1 fauteuil J.O.B Walker

loués 432 fois
loués 207 fois.

270 locations de bains de soleil à des PMR
162 locations de toiles de tentes à des PMR

639 RESERVATIONS pour les fauteuils

332 locations de bains de soleil et toiles de tentes



Actions spécifiques:

1.4 semaines de location de bains de soleils sur la plage de Pontailac avec un aménagement provisoire, ainsi que le déplacement d' un tiralo sur le site.

2.Mise à disposition d'un tiralo 15 jours sur la plage du Chay et 15 jours sur la plage du Pigeonnier et 15 jours sur la plage de foncillon.

3.Journée « handicap » sur la plage de Pontailac « Handiglisse » avec 2 tiralos et un hippocampe, mise en place de 300m² de plateforme.

4.Pour le triathlon prêt de 2 tiralos .

Voirie

Dans le cadre du budget 2015, la ville de Royan a poursuivi son effort en matière d'aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite pour un montant total de **293 000 € TTC**

Une partie des travaux (**252 000 €**) a été réalisée sur l'itinéraire défini sur le réseau primaire de déplacement pour handicapés du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Royan en date du 18 février 2011.

L'autre partie (**41 000 €**) a été réalisée hors Itinéraire.

Ces aménagements comprennent notamment :

- Abaissement de trottoirs **55**
- Pose de bandes podotactiles **50**
- Création places de stationnement spécifiques **6**



Indice	Date de révision	Objet de la révision
PAVE % 39,66	2010	Création
41.01	14 Décembre 2011	Commission annuelle 2011
43.32	09 Novembre 2012	Commission annuelle 2012
45.57	08 Novembre 2013	Commission annuelle 2013
46.27	08 Novembre 2014	Commission annuelle 2014
47.07	14 Octobre 2015	Commission annuelle 2015

PLACE CHARLES DE GAULLE



PLAN



ERP : travaux 2015

Les Ad 'AP :

Comme convenu en commission d'accessibilité du 21 novembre 2014 et approuvé par le conseil municipal du 18 décembre 2014, les Ad 'AP pour la Ville de ROYAN ont été déposés en respectant les dates imposées.

Par courrier du 23 février 2015 les attestations sur l'honneur d'accessibilité pour les bâtiments communaux ont été envoyées en préfecture :

- 19 sans demande de dérogation
- 06 avec mention « *l'accessibilité d'une partie de l'établissement dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.* »

Par courrier du 18 septembre 2015, la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour 17 bâtiments a été envoyée en préfecture.

Autres Ad 'AP :

- La propriétaire de la salle de spectacle a fait déposer un dossier par l'Architecte Madame POPEA.
- Le propriétaire des locaux « services techniques » du 15 avenue de Pontailac procède au diagnostic.
- Le bureau d'études de la ville de Royan travaille sur le dossier Ad 'AP de la Résidence de Vaux.
- Le Palais des Congrès fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.
- Le golf fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.
- Les sanitaires du port, quai Amiral Meyer, ont fait l'objet de travaux les rendant accessibles. De plus, une cabine automatique publique a été intégrée au projet.

ACCES AUX SOINS GUIDE UNCASS DE SEPTEMBRE 2015



uncas

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Au-delà des personnes âgées, les personnes en situation de handicap peuvent également faire l'objet d'une attention particulière. Bien souvent, les démarches engagées en direction de ces publics touchent l'ensemble de la population et mobilisent un certain nombre d'acteurs parmi lesquels les professionnels de santé.

ROYAN (17) (17 690 HABITANTS) : PERMANENCE HANDICAP-AUTONOMIE

Depuis juillet 2011, une permanence handicap autonomie accueille le public deux demi-journées par mois à la maison des associations, proche du CCAS. Cette initiative est née suite aux nombreux courriers adressés à la vice-présidente du CCAS, déléguée au handicap, à l'accessibilité et à l'autonomie. Ces courriers montraient combien les personnes en situation de handicap méconnaissent leurs droits. Cette permanence est gérée par un binôme : l'adjointe à l'origine du projet et un agent formé aux problématiques du handicap. A elles deux, elles reçoivent 9 à 10 personnes par session. Elles accueillent, écoutent, conseillent et accompagnent les bénéficiaires dans leurs démarches auprès de la MDPH. En 2012, 600 personnes de toute la Charente-Maritime s'y sont rendues. Parmi ce public, 70% sont des personnes âgées. Parmi les demandes de tous les publics confondus 85% concernent l'obtention d'une carte d'invalidité et de stationnement auprès de la MDPH et 15% une demande de logement adapté auprès de la ville de Royan. En raison de l'engagement de l'élue auprès de la CDPCH, le traitement de certains dossiers prioritaires peut être accéléré. Cette permanence alimente la prospective de la ville en termes d'aménagement pour l'accessibilité et de services à la personne.

Le binôme de la permanence Handicap-Autonomie est constitué de :



Eva ROY, Adjointe Politique de la Ville, Handicap,
Accessibilité et Autonomie

Sylvie LAJOURNADE, Instructrice de la permanence
Handicap-Autonomie

Accessibilité du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (C.A.R.A.)

Voir annexe 1

CONCLUSION

Depuis 2010, la Ville de ROYAN est entrée dans l'accessibilité de par la volonté du Député-Maire Didier QUENTIN et de son élue Eva ROY, Adjointe déléguée en charge du handicap... Une commission communale d'accessibilité a été créée, cette même année, et les services techniques municipaux se sont impliqués grandement dans cette loi du 11 février 2005.

Le diagnostic E.R.P. a été réalisé en 2012, par les services de la Ville de ROYAN, permettant ainsi le suivi et l'évolution de la mise aux normes de ses équipements... Ils réalisent ses Ad 'AP plus aisément en 2015...

Cette volonté affichée de ROYAN de rendre les déplacements plus faciles à ses concitoyens reste et demeure une priorité. Gageons que la dotation globale de fonctionnement qui est annoncée avec une baisse de 30 % par l'Etat ne vienne pas mettre en danger cet élan..

Il conviendra de souligner que toutes les communes qui ont su mettre en œuvre cette politique, ne doivent pas être sanctionnées dans la réalisation des mesures de substitution qui doivent accompagner les dérogations, faute de moyens...

Eva ROY

Adjointe Politique de la Ville, Handicap, Accessibilité et Autonomie.

COMMISSION COMMUNE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE

Vendredi 30 octobre 20



CO

Accessibilité de
transport urbain

Création du service en 2008

car

Un réseau principal :

- 10 lignes régulières qui circulent toute l'année du lundi au samedi
- 2 lignes estivales
- 365 arrêts physiques
- un service de transport à la demande intégré au réseau urbain

Un réseau secondaire :

- 44 lignes régulières en correspondance avec les établissements scolaires
- 320 arrêts physiques

Plus d'1 million de voyageurs transportés en 20

Le Schéma Directeur d'Accessibilité aux Transports

- Conformément à la loi du 11 février 2005 sur le handicap
Le Conseil Communautaire de la CARA a adopté le SDAT I

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Opérations Programmées (SD'AP) :

- Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014,
La CARA a déposé en préfecture le SD'AP adopté le 21 septembre 2014
par le Conseil Communautaire

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SD'AP) :

- Il comporte une analyse des actions nécessaires à la mise en œuvre de l'accessibilité du réseau « cara'bus » ;
- Il prévoit les modalités et la programmation de la réalisation des actions sur 3 ans ainsi que le financement correspondant ;
- Il précise les points d'arrêt identifiés comme prioritaires et ceux qui sont considérés comme étant en impossibilité technique avérée, ainsi que les modalités de substitution prévues dans ces derniers cas ;
- Il répond à l'obligation de formation des personnels en charge du service public et aux besoins des usagers handicapés ainsi que les modalités de l'information des usagers à mettre en œuvre ;
- Il définit les modalités de son actualisation et de son suivi ;

*Arrêts physiques :
en collaboration avec les communes qui sont co
la réalisation des cheminements vers les arrêts*

- Mise en accessibilité en 3 ans de 174 arrêts du réseau pr
Le taux d'accessibilité actuel est de 53% avec 191 arrêts accessibles sur 3
- Mise en accessibilité en 3 ans de 78 arrêts pérennes du r
Le taux d'accessibilité actuel est de 5% avec 17 arrêts accessibles sur 320
- Un budget de 950 000 € HT/an est prévu pour la mise en
252 arrêts en 3 ans.
- La participation annuelle des communes de 168 400 € HT

Mise en place d'un service de substitution en dépour les arrêts en « ITA » (Impossibilité Technique

Le service de transport de substitution est ouvert de plein personnes titulaires d'une carte d'invalidité (plus de 80 %)

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MD

Ce service exclut le transport relevant de soins infirmiers déplacements doivent être effectués en position allongée transport des élèves handicapés depuis, ou vers, leurs éta scolaires.

Le service fonctionne sur le principe du transport à la dem réalisé de porte à arrêt et sur réservation. Cela signifie qu transportée est prise en charge à son domicile et est dép accessible le plus proche. Elle peut ensuite utiliser les lign transport « cara'bus » (véhicule accessible).

La procédure de signalement

D'ici le début de l'année 2016, la CARA mettra en place un signalement concernant les obstacles à la libre circulation des personnes handicapées et à mobilité réduite. Cette procédure permet de faire une demande ou une réclamation en vue de supprimer, réduire ou compenser les obstacles aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Elle prendra la forme d'un formulaire à remplir, disponible

- en ligne, sur les sites internet de la CARA et du réseau « cara'bus »
- dans les mairies des communes de l'agglomération
- au siège de la CARA
- dans la boutique du réseau « cara'bus » située dans le hall de la CARA de Royan.

Travaux réalisés à Royan en 2015 :

- Mise en accessibilité de 37 arrêts.
- Soit 77 arrêts accessibles sur 144 arrêts et un taux d'accessibilité de 53,45 %.



*Travaux à réaliser à Royan dans le cadre du SD
(de septembre 2015 - septembre 2018)*

- Mise en accessibilité en 3 ans de 67 arrêts pour un coût
- La participation de la commune est estimée à 145 800 €





*Merci
de votre attention*